

Règlement sportif départemental des COUPES du Comité



2023 - 2024

**COMITE DE LA CHARENTE
DE TENNIS DE TABLE**

SOMMAIRE

	Page
SOMMAIRE	2
RESPONSABLE de la COMPETITION	3
PREAMBULE	3
Article 1 - Engagement des équipes	3
Article 2 – Tarifs	3
Article 3 – Déroulement sportif	3
Article 4 – Formule de la compétition	4
Article 5 – Composition des équipes et remplacement	4
Article 6 – Etablissement de la feuille de rencontre	4
Article 7 – Transmission des résultats	4
Article 8 – Règles de qualification des joueurs	5
Article 9 – Equipe incomplète	5
Article 10 – Modification date, lieu et horaire	5
Article 11 – Forfaits.	5
Article 12 – Litiges et décisions	5
Article 13 – Récompenses.	5

Responsable de la compétition :

Mr LE BOZEC Olivier : Tél. 06.08.76.86.46 mail : oliviertom83@hotmail.fr

Autre contact :

Secrétariat du comité : Tél. 05.45.25.32.54 mail : charente.fftt@wanadoo.fr

Préambule

Les coupes du Comité de la Charente font référence aux championnats par équipes. Elles sont régies par les règlements fédéraux de la saison en cours.

Les ententes entre clubs sont autorisées à raison d'un joueur qui complète l'équipe, de ce fait l'équipe prendra le nom du club le plus représenté dans l'équipe suivit du club qui crée l'entente.

La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre II, est à lire attentivement et est complété par les règles ci-dessous

Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

Article 1 - Engagement des équipes

Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite directement sur le site internet du Comité, jusqu'à la date limite.

La compétition s'adresse à tous les licenciés traditionnels (compétition) de la Charente, (Poussins exclus : - 11 ans) ayant évolué ou non dans les différents championnats par équipes, tous niveaux ou divisions confondus.

Les licenciés Promotionnels sont autorisés et, le nombre de points pris en compte est alors de 500 pts.

Les Points /classements des joueurs retenus sont, ceux attribués en 2^{ème} phase.

A l'inscription des équipes, il sera demandé une liste de 3 joueurs pour chaque équipe.

Le positionnement de l'équipe pour la constitution des poules est déterminé en additionnant les points des 3 joueurs lors de l'inscription.

Chaque division sera constituée de 8 équipes engagées (2 poules de 4).

Article 2 - Tarif

Le coût d'inscription d'une équipe est fixé chaque saison par le comité départemental.

Une facture sera adressée, à chaque club en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 3 - Déroulement sportif

Les équipes sont positionnées dans des divisions de 2 poules de 4 pour constituer un mini championnat à 3 journées.

Chaque équipe disputera ainsi, 3 rencontres (+ Finale et/ou rencontre de classement).

La limite du total des points/classement maximale des joueurs engagés, est de 4500 points.

Les rencontres se joueront le Vendredi soir à 20 h 30 dans un club désigné.

Pour quelques empêchements de réception, la rencontre se déroulera dans la salle de l'adversaire.

Le nombre de tours sera fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau.

Article 4 - Formule de la compétition

Chaque équipe est composée de 3 joueurs, ABC et XYZ ; La rencontre se joue sur 2 tables.

Le joueur le mieux classé est placé en A ou X et joue les 3 simples. Les 2 autres joueurs jouent 2 simples et 1 double.

Hormis en finale, il n'y a pas d'arrêt au score acquis, les 8 parties doivent être jouées.

Ordre des parties : A-Z, B-X, C-Y, B-Z, A-X, Double, C-X, A-Y

Tous les tableaux sont mixtes sans aucune limitation (masculin/féminin).

Il n'y a aucun brûlage avec le championnat par équipes, puisque cette épreuve est complètement déconnectée de toute autre épreuve.

Les huit premières équipes, classées au total du classement/Points des 3 joueurs désignés sont réparties dans 2 poules de 4, et les équipes suivantes, avec ce classement, constituent les divisions suivantes, par groupes de 8 équipes (2 poules de 4).

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, le départage au quotient des manches sera effectué, puis les points et, si l'égalité persiste, c'est l'équipe qui se déplace qui sera déclarée vainqueur. Si la rencontre se déroule sur terrain neutre, c'est l'équipe dont l'âge total des joueurs est le plus faible qui l'emportera.

Article 5 - Composition des équipes et remplacement

Une équipe ne peut s'inscrire que dans **une seule division**.

Un joueur peut être remplacé dans une équipe, sous réserve que le **total des points/classements à l'inscription** de l'équipe soit respecté et, que **le joueur remplaçant n'ait pas participé dans une autre équipe de la même division**.

Pour le même tour, un joueur ne peut participer que dans une seule équipe.

Article 6 - Etablissement de la feuille de rencontre

Le club recevant est responsable de la bonne rédaction de la feuille de rencontre.

Ne pas oublier d'informations et ne pas raturer afin de pouvoir lire sans équivoque...

Les résultats des parties sont consignés sur une feuille de rencontre dont l'ordre de déroulement, doit être respecté. La feuille de rencontre peut être rédigée par informatique avec le logiciel GIRPE de la FFTT. Il est fortement conseillé d'utiliser GIRPE afin de faciliter la préparation des tours suivants de la compétition.

Article 7 – Transmission des résultats

Les résultats des rencontres doivent être saisis dans SPID par l'équipe qui reçoit au plus tard le samedi matin avant 11h30. Le logiciel GIRPE permet la gestion des rencontres et la remontée automatique dans SPID, des résultats des parties et de la feuille de rencontre. Ceci est à faire préférentiellement à l'issue de la rencontre.

Le logiciel GIRPE permet d'envoyer par mail aux correspondants des deux équipes concernées un exemplaire (format PDF) de la feuille de rencontre. Ceci est à faire dès la fin de la rencontre pour éviter les impressions.

Il n'est plus nécessaire d'envoyer un exemplaire au Comité sauf pour les cas suivants :

Feuille avec réserves, réclamations et/ou rapport du JA, ou feuille avec équipe Forfait

L'envoi peut se faire par GIRPE à charente.fftt@wanadoo.fr

Sous réserve de la réception des résultats dans les délais impartis, le comité met à votre disposition les résultats de chaque tour de la Coupe du Comité sur le site Internet du Comité.

Si une défaillance informatique ne permet pas de gérer la rencontre et remonter les résultats par GIRPE, il est toléré d'utiliser une feuille manuscrite ou feuille traditionnelle. Et dans ce cas, une copie de la feuille de rencontre sera envoyée par mail au comité avant 10H30 le samedi.

Des sanctions financières fixées chaque saison, seront appliquées en cas de non-respect de la procédure ou des délais fixés.

Article 8 - Règle de qualification des joueurs

Tous les joueurs participants à une rencontre doivent être en possession de leur licence (2^{ème} Phase) pour vérification des points à inscrire sur la feuille de rencontre.

Dans le cas d'un dépassement du total des points/classements à l'engagement de l'équipe, celle-ci, fautive, sera sanctionnée par la perte de la rencontre 8-0. Elle pourra cependant participer aux autres rencontres restantes dans la poule.

Dans les autres cas, un joueur peut monter ou descendre en respectant le total des points et le fait de n'évoluer que dans une équipe pour le compte d'une même journée.

Article 9 – Equipe incomplète

Une équipe incomplète de 2 joueurs (sur 3) sera acceptée. Dans ce cas :

Le joueur absent doit être placé en A ou X ;(double joué par les autres joueurs)

Il sera attribué les points suivants à ce joueur absent, pour le calcul des points (1/4 du total de points/classements à l'engagement de l'équipe)

Article 10 - Modification date, lieu ou horaire

La date de la rencontre est déterminée au calendrier (Vendredi soir 20h30), celle-ci pourra faire l'objet d'un avancement avec l'accord des 2 clubs –en prévenant le responsable de l'épreuve – mais en aucun cas, d'un report.

La compétition s'étalera sur 4 tours, y compris la journée finale ou journée de classement.

Article 11 - Forfait

Un forfait lors d'un tour entraîne une défaite.

Une amende selon le tarif en vigueur chaque saison, sera alors appliquée.

Article 12 – Litiges et Décisions

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par la Commission Sportive Départementale dans la semaine qui suit la rencontre posant problème.

Article 13 - Finale et Récompenses

La journée finale des titres sera regroupée.

Pour chaque division, les 2 premiers joueront le titre de champion et les 2 deuxièmes, un classement.

En fonction du nombre d'équipes engagées, et si possible, des rencontres de classements pourront (ou non), être organisées pour les 3^{ème} et 4^{ème} (Classement intégral).

Le vainqueur de chaque tableau recevra une coupe. Elle sera remise en jeu chaque saison. Les coupes seront acquises aux clubs les ayant remportées 3 années consécutives ou 5 non-consécutives.

Un trophée sera acquis aux équipes présentes aux finales des tableaux principaux et consolantes.

Des récompenses seront attribuées aux autres équipes présentes.

La remise des récompenses sera effectuée lors d'une soirée finale.